**PV du CONSEIL DU LEXFEIM n° 2022-2026 / 10**

**Jeudi 18 janvier 2024**

**Appouvé par mail au 26 janvier 2024**

Le QUORUM est atteint avec 15 présents ou représentés sur 19 membres : N. Zémiac (+ proc de A. Koné), P. Chabal (+ proc de M. Guénolé), Ph. Gast (+ proc de M. Bruno), M. Charité (+ proc de E. Denis), J. Clerckx (+ proc de G. Lebreton), Géraldine Le Labourier Fleury-Le Gros (+ proc de P. Fleury-Le Gros), H. Gaba, K. Hoyez, G. Markoni

Excusés : JM Roy, Cl. Humann, MC Lebreton

Excusé : G. Lô (a approuvé la lettre au Président, par mail à P. Ch. et Ph. G. du 19/1 à 9h40)

Le Conseil commence par quelques mots de félicitation aux collègues promus.

**A Maxime Charité** : *« Cher Maxime, la 20ème lettre de notre alphabet est une base commune à la* t*itularisation et au* t*utoiement. La 1ère est un moment qui passe souvent inaperçu, sauf pour celle ou celui qui voit ainsi confirmé un beau début de carrière. Le 2ème, en pays latin, vient au bon moment et en principe de l’aîné. Je te félicite donc, Maxime, et nous te félicitons ! Bienvenue dans la carrière universitaire, à laquelle tu as déjà tant donné. »*

**A Michel Bruno** : *« Cher Michel, tu as oublié - sans doute - ta titularisation : ce jour-là, nous étions dans ta voiture et tu étais presque silencieux, tant la nouvelle, d’importance, tu en mesurais toute la portée. Depuis, tu as rempli toutes les fonctions, deux fois directeur de département, puis doyen, puis directeur du laboratoire en droit. Nous nous réjouissons pour toi de ton professorat, qui permet de couronner une carrière bien menée. »*

**A Martine Guénolé** : *« Chère Martine, la discrète et efficace. Maîtresse de la rapidité à faire et à solutionner. Rien pour toi n’est compliqué. Ni les arcanes intellectuels du droit privé et du droit civil, ni les étapes de la carrière, dont tu t’es joué avec la légèreté des vrais savants, pour cumuler quasiment au pied levé le professorat et la direction havraise de l’Ecole doctorale, au sein de laquelle tu as insufflé du bon sens, de la simplicité et de la bienveillance. »*

**A Jean-Marc Roy** ; *« Cher Jean-Marc, le philosophe déambulant, parcourant la vie et la carrière avec à la fois l’aisance de l’intellectuel et le recul du praticien. Du premier, tu as la capacité à conceptualiser, en quasi-psychanalyste de l’institution, par exemple avec le concept ‘d’insécurisation’. Du second, tu as la capacité pragmatique à mettre en avant par essence le ‘vouloir travailler ensemble’. Nous nous y rejoignons. Bonne suite, Mr ‘Roy’, le ‘roi’ des professeurs. »*

**I- Informations**

1) L’année 2024 s’ouvre bien avec i/ 17 doctorants inscrits pour 8 collègues HDR, ii/ l’arrivée prévue de deux nouveaux collègues dans quelques mois (total = de 3 nouveaux collègues en 2 ans et demi), iii/ de nouveaux partenariats avec le Gabon, l’Inde, le Maroc, et des partenariats intensifiés avec les USA, le Pérou, l’Asie centrale, la Corée, le Togo, la Mauritanie, le Sénégal, la Guinée, le Liban ; iv/ de bonnes perspectives de financement du colloque Harold/Amandine (5500 € à ce jour hors labo) et espérons par ailleurs une ASR à 6000 € (Gast/Chabal). Ces prémisses sont le fruit du travail de chacun.

2) La thèse de M. Charité est publiée par Mare et Martin, en décembre 2023. Titre : *Excès de pouvoir législatif et excès de pouvoir administratif*. Bravo !

3) LexFEIM : 6 livres en 2022-2024 (*The completion of Eurasia ? Terrorisme et droits fondamentaux, Le retour de l’Etat, Peuples autochonones, Eurasian legal systems in transitions*). Bravo à tous.

2) Une demande d’inscription en thèse en DIP (Gilles, Gourmo, Jocelyn ?) de Mme Alef Boutobba *La responsabilité des Etats en matière de systèmes d’armes autonomes* sera examinée (printemps 2024).

3) Budget 2024 : 22 000 € au lieu des 38 000 € demandés sur projets. En conséquence les postes de dépenses prévus sont réduits : i/ Colloques de 9000 à 4500 € ; Flux entrants de 6000 à 5500 € ; Flux sortants de 6000 à 1000 € ; Aide à la mobilité des doctorants et soutenance de thèse de 10 000 à 3000 € ; Soutiens aux publications 5000 € maintenus ; Multiligne et divers : 3000 €.

4) Postes 2004 : le LexFEIM a obtenu, après ses demandes collégiales délibérées, deux postes de MdC, un en 01 et un autre en 02 ; les fiches de postes discutées par boucles de mail en décembre ont été communiquées à la DRH ; les COS sont en cours de proposition et seront tranchés par le CAC. Le CERMUD a obtenu un poste de PU, qui, en cas de fusion des laboratoires, serait réaffecté.

**II- Délibérations**

1) Demande de P. Le Maigat, MdC 01 (Rennes), ancien membre associé du LexFEIM, puis du CERMUD, d’être à nouveau **associé au LexFEIM**, après l’avoir été de nombreuses années avant 2018. Il porterait en 2025 avec P. Chabal, Ph. Corruble et d’autres collègues un « colloque Mers ».

Le débat s’engage sur le fait que le contexte de deux laboratoires conduirait le CERMUD à reprocher au LeXFEIM d’avoir initié le changement. Le vote sur l’association dès à présent est :

**Résultat du vote : Pour : 5/15 Contre : 6/15 Abstention : 4/15**

Le Conseil suggère, dans un contexte d’échanges entre les deux laboratoires, que la question de l’association de P. Le Maigat, soit réexaminée en 2024 à la suite de ces échanges.

2) **Quitus de l’équipe de direction** pour la période du 1/9 au 31/12/2023 (le quitus 1/1 au 31/08 a été donné le 7/9/2023). L’exercice 2023 s’est clos avec : solde de 70 € en fonctionnement, de 250 € en multilignes, de 0 € sur les colloques (Corée, Mauritanie), et de 800 € pour l’ASR. Ces soldes résultent de contraintes hors du contrôle du labo. Le quitus est accordé :

**Résultat du vote : Pour : 15/15 Contre : 0/15 Abstention** : 0/15

3) Approbation d’un **dossier ASR**. Un dossier a été déposé (P. Chabal, Ph. Gast) sur "*Les nouvelles dimensions géo-logistiques de l’Asie du Sud et l’axe du corridor sud vers l’Europe*" en partenariat avec l’Université Nationale Indienne Jawaharlal Nehru de New Delhi (prof. A. Upadhyay, Dr A. Singh).

**Résultat du vote d’approbation par le LexFEIM : Pour : 15/15 - Contre : 0/15 - Abstention : 0/15**

4) Avis / classement : demandes **d’Allocation de thèse** déposées par G. Lebreton (thèse Th. Guzman) et H. Gaba (thèse M. Fall) auprès de l’établissement, de la région et du Havre Seine Métropole.

**Résultat du vote : 1) approbation : 15/15 2) classement : 1er ex aequo 15/15**

Les rapporteurs proposés par G. Lebreton : Philippe LAGRANGE (U. Poitiers) [philippe.lagrange@univ-poitiers.fr](mailto:philippe.lagrange@univ-poitiers.fr) / Bruno DAUGERON (U. Paris Cité) [bruno.daugeron@laposte.net](mailto:bruno.daugeron@laposte.net) / Antonino TROIANIELO (U. Polynésie) [antoninotahiti@gmail.com](mailto:antoninotahiti@gmail.com) // rapporteurs proposés par H. Gaba : Cyril BLOCH (Aix-Marseille) [cyril.bloch@univ-amu.fr](mailto:cyril.bloch@univ-amu.fr) / Gaël PIETTE (Bordeaux) [professeurpiette@gmail.com](mailto:professeurpiette@gmail.com) / Martin NDENDE (Nantes) [Martin.Ndende@univ-nantes.fr](mailto:Martin.Ndende@univ-nantes.fr) / Valérie BORE-EVENO (Nantes) [Valerie.Bore@univ-nantes.fr](mailto:Valerie.Bore@univ-nantes.fr) / Cecile DE CET BERTIN (Bretagne occidentale), [cecile.decet-bertin@univ-brest.fr](mailto:cecile.decet-bertin@univ-brest.fr)

5) **Unicité de la recherche en droit** et science politique à l’ULHN : un débat s’engage autour d’une lettre au Président dont P. Chabal propose la teneur. Au-delà de la question (dépassée) d’une soi-disant différence épistémologique ou méthodologique entre les deux laboratoires (*tous deux* font de *la recherche en droit* - mais seul le LexFEIM, de plus, en science politique), se pose le problème que le LexFEIM n’a jamais été consulté depuis … 2018 , et entend désormais l’être, sauf à ce que soit confirmé une gestion infonctionnelle de la part de l’ULHN .

La lettre, annexée au présent PV, reflète la position du LexFEIM en réponse aux annonces du CAC les 2/12/2022 et 7/12/2023. Elle est adoptée par le vote suivant :

**Résultat du vote : Pour : 14/15 Contre : 0/15 Abstention : 1/15**

**III-Réflexions**

1) **Colloques** 2025 : 1° Le spectacle vivant, 2° Droits Fondamentaux, 3° La mer et sa structuration. Ils seront présentés plus avant lors des conseils avant l’été 2024. Pour être formellement approuvés et subventionnés lors du tout premier Conseil de septembre 2024 (sous la réserve d’usage du budget 2025, connu en décembre 2024).

2) Evolution (?) des **axes** de recherche du laboratoire : la question est repoussée selon les échanges avec le Président sur l’unicité de la recherche en droit.

3) Encouragement à toutes et tous de demander **l’éméritat** (contribution à l’arrêté de composition du laboratoire).

4) Proposition du GRAM (IEP/CNRS) : être associé comme laboratoire à leurs recherches, séminaires, publication. (Groupe de Recherche sur l’Action Multilatérale). Question à examiner plus tard en 2024.

\*

Le directeur du LexFEIM, le 25 janvier 2024

 Après approbation des membres par mails collectifs entre 19 et 24 janvier 2024.

\*\*\*